

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-046

Séance du 05 JUIN 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 30/05/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Sylvain PERRAUD

Mme. Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention Trévoux-Saint Didier de Formans pour aménagement chemin d'Arras

Vu les délibérations du 13 mars 2023 et du 05 avril 2023 relative aux travaux d'aménagement et de sécurisation du Chemin d'Arras.

Le Conseil Municipal de Trévoux ayant délibéré le 26 avril, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention financière avec Trévoux pour ces travaux.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention présentée
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Maire de Trévoux
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain et au trésorier de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré
le 05 juin 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Signature of Frédéric VALLOS, Maire, over the official seal of the Municipality of Saint-Didier-de-Formans.

La secrétaire de séance
Marie-Claude HENRY



Signature of Marie-Claude HENRY, secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le



ID : 001-210103479-20230605-2023046-DE

**CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE
ET DE PARTICIPATION FINANCIERE**

**Dans le cadre des travaux de sécurisation et aménagement
d'un mode doux chemins d'Arras.**

ENTRE

D'un part

La commune de Trévoux représentée par son Maire, Monsieur Marc Pechoux durement habilité par délibération du 26 avril 2023

et

La commune de Saint Didier de Formans représentée par son Maire, Monsieur Frédéric VALLOS durement habilité par délibération du 13 mars 2023

D'autre part,

PREAMBULE

Parallèlement à la construction du collège et du gymnase dont la livraison est prévue pour septembre 2023, les communes de Trévoux, Saint-Didier- sur-Formans et Sainte-Euphémie ont décidé de mettre en place des itinéraires cyclables sécurisés sur les voiries de proximité afin de permette en particulier aux collégiens, mais aussi aux jeunes des associations qui utiliseront le gymnase, de se déplacer à vélo de façon sécurisée. Le site du collège et gymnase étant situé à la jonction de ces trois communes sur le territoire de Saint didier de Formans.

La nouvelle localisation du collège, au nord-est de Trévoux, a nécessité de revoir complètement l'aménagement du chemin d'Arras qui est la voie de jonction principale entre les quartiers ouest et le site du futur collège. En effet ce sont près de 2000 personnes qui habitent dans ce Secteur.

L'aménagement d'un mode doux sécurisé, de 3 m de large pour les piétons et cyclistes, suppose donc la mise en sens unique de la voie sur 1,8 kilomètres de long, avec mise en place d'écluses, de plateaux surélevés et d'une signalétique adaptée notamment.

Le collège accueillera près de 750 élèves au démarrage pour une capacité totale de 1000 élèves. Treize bus scolaires transiteront ainsi tous les jours par le collège qui rayonne sur huit communes et près de 20 000 habitants.

L'arrivée du collège et le nouveau gymnase ont donc conduit à des travaux de sécurisation et d'aménagement d'un mode doux chemin d'Arras.

La commune de Saint-Didier-de-Formans a aménagé la RD 28 H qui dessert le village jusqu'à l'église, sur une longueur d'1,4 km.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230605-2023046-DE

Envoyé en direction du centre S²LO

Les communes de Saint-Didier de Formans et de Sainte-Euphémie ont lancé conjointement des travaux de sécurisation et d'aménagement d'un mode doux sur la RD 28 H.

La commune de Trévoux aménage le chemin d'Arras sur une longueur d'1,8 km afin de permettre une connexion entre le secteur actuel Lycée / Piscine / Gymnases / groupes scolaires / zones d'habitats, et le futur collège et gymnase de Saint-Didier-de-Formans étant précisé que le chemin d'Arras se situe « à cheval » sur les communes de Trévoux et Saint Didier de Formans.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention détermine :

Les conditions dans lesquelles la commune de Trévoux assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'aménagement du Chemin d'Arras,

Les modalités de participation financière de la commune de Saint Didier de Formans au titre de ces travaux.

ARTICLE 2 : Engagements de la commune de Trévoux

La commune de Trévoux s'engage à réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage, les travaux d'aménagement et de sécurisation du chemin d'Arras définis et validés conjointement avec la commune de Saint Didier de Formans.

ARTICLE 3 : Engagements de la commune de Saint Didier de Formans

La commune de Saint Didier de Formans s'engage à financer une partie des travaux réalisés sur son territoire par sa la commune de Trévoux afin de sécuriser cet axe très utilisé.

ARTICLE 4 : Financement

La commune de Trévoux a sollicité plusieurs subventions au titre de cet aménagement.

Les travaux seront réalisés sur l'exercice 2023 et sont compatibles avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

Après déduction des subventions obtenues il reste une charge globale de 564 777,50 € HT déduction des recettes de subvention.

Considérant que les deux collectivités sont éligibles au FCTVA, la Commune de Trévoux facturera à la commune de Saint Didier de Formans le montant HT des travaux et percevra l'intégralité du FCTVA inhérent à cette opération.

Les conseils municipaux de Trévoux et Saint Didier de Formans ont actés une répartition de 225 911 € HT (40%) pour la commune de Saint Didier de Formans et de 338 866,50 € HT pour la commune de Trévoux (60%)

La commune de Saint Didier de Formans s'engage à verser les participations au coût réel des travaux définitifs et arrêté en fin d'opération.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le
ID : 001-210103479-20230605-2023046-DE



ARTICLE 5 : Règlement des prestations

Il est expressément convenu que le remboursement par la commune de Saint Didier de Formans se ferait par deux versements égaux sur les exercices 2024 et 2025.

Participation Saint Didier de Formans	Exercice 2024	Exercice 2025
225 911 € TTC	112 955,50 €	112 955,50 €

La commune de Saint Didier de Formans se libèrera de ses obligations par règlement de sa participation financière sur présentation du bilan général des dépenses réelles défini ci-dessous :

- Copie du DGD du marché et certificat de réalisation des travaux délivré par le maître d'œuvre faisant apparaître le montant réel des travaux normalement à la charge de la commune de Saint Didier de Formans.

ARTICLE 6 : Durée de la convention et conditions de résiliation

La présente convention prend effet dès sa signature par les deux parties, ceci jusqu'au paiement complet de la commune de Saint Didier de Formans

ARTICLE 7 : Règlement des litiges

Après tentative de règlement amiable entre les parties, le tribunal compétent pour trancher les litiges engendrés par la présente convention est le tribunal suivant :

Tribunal Administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 03

Fait à TREVoux, le, en deux exemplaires originaux.

Signatures et cachets :

Maire de TREVoux
Marc PECHOUX

Maire de SAINT-DIDIER DE FORMANS.
Frédéric VALLOS

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le



ID : 001-210103479-20230605-2023046-DE